

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
Rochefort
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE GOUVERNEMENT

COMMUNE de ROYAN

20 JUIN 1849

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Juin 1849 194

OBJET :
le marché
CHARPLAIN
NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
40051

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante-neuf, le 20 du mois
de Juin, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. R. G. C. M. Ob. Mire, en session ordinnaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 14 Juin 1849.

Etaient présents : MM. R. G. C. M., Rochedoreux, Chamboulan, Prugnaud, Lelie Kikosky, M. Baudet, Bouchet, Pougat, Min, Lutin, Jacquet, Counil, Domercq, Gournet, Dufour, Brotreau.

Représentés : • Guillaud par M. Geugnet
• Proust par M. Chamboulan
Absents : MM. • Bujard par M. Boucquet
• Chaillet par M. Rochedoreux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Counil**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

quand au printemps dernier, nous avons aménagé le marché Charplain, nous avons essayé de réduire la dépense en aménageant le sol de la cour aux abords sommaire. En fait, nous n'avons dépensé que 300.000 sur le crédit ouvert de 1.500.000 frs.

L'expérience montre qu'il est indispensable d'empêtrer la cour et de la goudronner.

Les diverses entreprises de la région, spécialisées dans ce genre de travaux ont été consultées.

La Société Locussol & Nicolle offre les conditions les meilleures : 15 jours de délais d'exécution et un prix forfaitaire de :

60 frs par m² pour goudronnage et gravillonnage
180 frs par m² pour nivellement - chargement,
goudronnage et gravillonnage de l'aire de
stationnement des véhicules.

au total, compte tenu des surfaces à traiter, une dépense de 500.000 frs. Cette dépense sera imputée au crédit chap. XVI art. 1 en budget. Un crédit complémentaire de 300.000 frs est à prévoir au budget supplémentaire de 1949.

Le Conseil accepte les propositions de M. le Maire et lui donne pouvoir pour traiter avec l'entreprise Locusol & Nicolle dans les conditions qui sont afin que le travail soit terminé pour le 1^{er} Juillet.

APPROUÉ

La Rochelle, le 2 Août

Pour le PRÉFET,
le Secrétaire Général.

L. Dreyfus



Fait et délibéré à ~~le~~ ^{le} ~~jour~~ ^{2 Août} ~~mois et an susdits~~

Ont signé au registre : MM.

les 16 derniers présents.

N'ont pas signé : MM. .

Si la voix a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1886).

Mentionner à la suite la cause qu'ils empêchent de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Signature]